



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 06/04/2023
Reçu en préfecture le 06/04/2023
Affiché le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20230403-D_2023_4_17-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2023_4_17

L' an deux mille vingt trois, le lundi 03 avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente - Saint André de Cruzières, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 31

Date de convocation du : 24 Mars 2023

Présents : 27

Titulaires : Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame DESCHANELS Georgette, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Madame CHALVET Catherine, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

**Objet : Contrat Atout nature
2023-2026 du département de
l'Ardèche pour les sites ENS du
Plateau de Montselgues, site
ENS Abeau - Ganière et site ENS
du Bois de Païolive et gorges du
Chassezac**

Pouvoirs :

Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques a donné pouvoir à Madame DESCHANELS Georgette
Monsieur ROUYEYROL Bernard a donné pouvoir à Monsieur BALMELLE Robert
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel

Secrétaire de Séance : Madame Christiane RAYNARD

M. Daniel NOEL, Vice-Président en charge de l'environnement, expose à l'assemblée :
Le schéma des ENS arrivant à son terme, un nouveau schéma des ENS au niveau du département a été approuvé. Ainsi, le nouvel outil partenarial et financier liant le département et la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes pour la gestion des 3 sites ENS (Païolive, Montselgues, Abeau-Ganière) se nomme le contrat atout nature. Ce contrat est signé pour 4 ans avec la collectivité animatrice sur 2023-2026. Le contrat atout nature régit le fonctionnement et le financement des 3 sites ENS que gère la communauté de communes Pays des Vans en Cévennes auprès du Département.

Pour chaque site, une enveloppe spécifique lui est accordée par an sur la durée du contrat. A savoir :

- 50 000 euros pour le site ENS du Bois de Païolive et gorges du Chassezac.
- 25 000 euros pour le site ENS Plateau de Montselgues.
- 20 000 euros pour le site ENS Abeau _ Ganière.

Ce financement permet de continuer à mener les missions d'animations du site et de mise en œuvre des actions du document de gestion.

Ainsi, chaque année le programme d'action sera validée en conseil communautaire sur la période des 4 ans.

Les contrats Atouts nature 2023-2026 pour les 3 sites ENS sont annexés.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés, AUTORISE le Président à signer les contrats Atout nature sur les 3 sites ENS gérés par la communauté de communes.

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Affiché le

ID : 007-200039832-20230403-D_2023_4_17-DE



Emis le 03/04/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le